

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ 2 exemplaires du PV de l'acte qui comporte la nomination, le remplacement ou la fin du mandat d'un dirigeant
- ▶ en cas de modification du contrat : 2 exemplaires mis à jour certifiés conformes
- ▶ **pouvoir** d'un administrateur à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- pour les administrateurs, contrôleurs de gestion, contrôleurs des comptes, gérants de GEIE
 - personne physique :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
 - ▶ pour un **administrateur de nationalité étrangère** : le cas échéant, la carte de commerçant étranger et le titre de séjour
 - personne morale (administrateur) :
 - ▶ extrait kbis de moins de 3 mois (nous effectuons la démarche) et copie de la lettre de désignation du représentant permanent
- pour les membres à déclarer au RCS :
Il convient de nous indiquer si les nouveaux membres sont exonérés des dettes nées antérieurement à leur entrée dans le GIE.
 - personne physique
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
 - ▶ s'il est marié : extrait d'acte de mariage et, le cas échéant, copie certifiée conforme par l'intéressé du contrat de mariage
 - personne morale
 - ▶ extrait kbis < à 3 mois ou, s'il n'est pas inscrit au RCS, le titre établissant son existence (statuts).